



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 15 février, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente La Chamoussarde à Chamousset, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 54

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		S. SCHNEIDER	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

## **24-2024 PREPARATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

Rapporteur : Marc GIRARD

Les différentes lois successives, dont notamment les lois engagement et proximité du 27 décembre 2019 et la loi 3 DS du 21 février 2022, prévoient à ce jour le transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Au-delà des aspects techniques et financiers propres à tout transfert de compétences, ces lois prévoient une possibilité de subdélégation de la gestion de la compétence aux précédentes collectivités gestionnaires, selon des modalités aux contours encore très flous.

Aussi, compte tenu de cette échéance, la Communauté de Communes, ainsi que les communes et syndicats aujourd'hui compétents, doivent se préparer et travailler de concert à ce transfert de compétence.



Pour cela, la communauté de communes se propose de lancer une consultation auprès de bureaux d'études et cabinets pour se faire assister sur les plans juridique, technique et financier.

Pour 2024, les crédits à inscrire sont estimés à 33 000 € TTC sur les 66 000 € TTC estimés de cette opération.

Une opération en AE-CP sera proposée sur ce projet au Budget Primitif 2024.

Des subventions pour l'accompagnement à ce type de transfert peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Il est proposé de missionner un bureau d'études pour :

- être assisté au niveau technique, juridique et financier afin de préparer la prise de compétence ;
- aider la collectivité à définir l'organisation opérationnelle en fonction des choix effectués par les élus afin d'être prête pour la prise de compétence effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ainsi, le bureau d'études devra :

- analyser les modalités juridiques de la prise de compétence : modification des statuts, devenir des syndicats d'eau potable existants, conventionnements éventuels avec les syndicats et/ou communes pour une subdélégation de la gestion, précisant notamment les objectifs, les modalités de gestion et les périmètres de responsabilité...
- réaliser un état des lieux des services,
- présenter les conséquences organisationnelles suivant les choix réalisés,
- proposer un planning précisant les grandes étapes à respecter pour la prise de compétence et les échéances pour les prises de décisions.
- proposer un accompagnement au transfert opérationnel de la compétence.

Des points d'étape et de validation seront régulièrement présentés en Comité des Maires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la démarche et les orientations proposées ci-dessus ;
- **CHARGE** la Présidente de procéder aux consultations et de solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces se rapportant aux démarches préparatoires à ce transfert de compétence.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET



La Présidente,



Béatrice SANTAIS